

Réf: Dossier 203679

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « AUTO-ECOLE HARMONIE »

Siège Abidjan, Plateau, ABIDJAN-PLATEAU AVENUE  
NOGUES IMMEUBLE BORIJA 1ER ETAGE EN FACE DE  
TRADE CENTER, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21 Mars 2023, et enregistrés au CEPICI le 27 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTO-ECOLE HARMONIE »

Objet : AUTO-ECOLE, LA SOUTRAITANCE AGRICOLE, GARDIENNAGE. ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL : L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE. ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Plateau, ABIDJAN-PLATEAU AVENUE  
NOGUES IMMEUBLE BORIJA 1ER ETAGE EN FACE DE TRADE  
CENTER, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M PETIT MICHEL KEREVEL AGNISSAN  
NIANGORAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-04583 du 28/04/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°32432/GTCA/RC/2023 du 28/04/2023

